Workshop by FHU

Bases de données pour la recherche médicale à l'AP-HP

Lundi 3 juin 2024 14h00 à 18h00

Amphithéâtre du siège de l'AP-HP Hôpital Saint-Antoine AP-HP

14h00

Session 1 : Cadre légal des bases de données en recherche médicale

Modération: Pr Valérie PARADIS (FHU MOSAIC) – Pr Ariane BERDAL (FHU DDS)

recherche médicale

> Elise DUFOUR, avocate associée

Base Légale / Consentement & RGPD

> Linda THIEULON, Chargée de protection des données, DPO AP-HP

Exemple FHU TRUE: « APACHE, cohorte nationale sur le rhumatisme psoriasique »

La règlementation juridique applicable aux données de santé pour la

> Pr Pascal CLAUDEPIERRE, UPEC, hôpital Henri-Mondor AP-HP

Exemple FHU NEUROVASC: « CADASIL, d'une cohorte Française aux collaborations internationales »

Pr Hugues CHABRIAT, Université Paris Cité, hôpital Lariboisière AP-HP, Inserm

15h00

15h50

Session 2 : Les bases de données pour la recherche médicale à l'AP-HP

Modération: Pr Hugues CHABRIAT (FHU Neuro Vasc) – Pr David ORLIKOWSKI (FHU PHENIX)



> Fabien MAUGARD, référent Cleanweb, DRCI

Préparer sereinement un partenariat impliquant des données

> Allyre LOHIER, partenariats et expertises, DRCI

Exemple FHU Dental DiseaSes : Bases de données en Sante Orale Accès à l'Entrepôt des Données de Santé de l'AP-HP dans le cadre du projet PANOSTEO

> Pr Françoise TILOTTA, MCU-PH Faculté d'Odontologie de l'UPC, Hôpital Louis-Mourier AP-HP, URP2496

17h20

Table ronde



- Pr Eric VICAUT, VP Recherche du Directoire de l'AP-HP
- Allyre LOHIER, partenariats et expertises, DRCI AP-HP
- Linda THIEULON, chargée de protection des données, DPO
- Manon DE FALLOIS, adjointe service santé de la CNIL



« La règlementation juridique applicable aux données de santé pour la recherche médicale »

Elise DUFOUR

Expert Propriété intellectuelle & Nouvelles Technologies

Avocat associé - Partner | BIGNON LEBRAY



Notions : Données de santé et recherche médicale

Données Particulières

Données de santé Données de soin Données de recherche Données d'étude

Types de Recherche

Recherche Étude Évaluation

Méthodologies

MR01 à MR08



Données de santé

- •RGPD
- •Article 4.15
- •Considérants 35 / 52/ 53 / 54 / 63
- •Données génétiques
- Article 4.13

Une seule définition légale = Donnée de santé

Article 4.15 «données concernant la santé» : «données à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne»

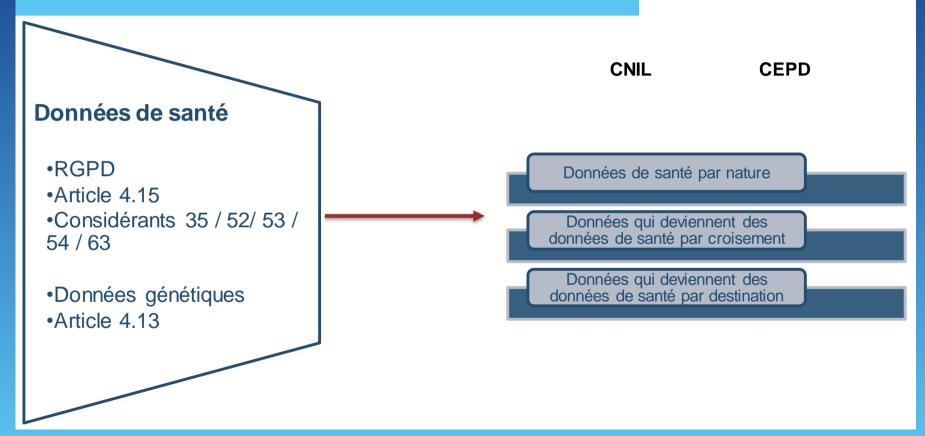


Données de soin : Sous-ensemble des données de santé, axé sur les informations spécifiques aux actes médicaux réalisés.

Données de recherche : Peuvent inclure des données de santé, mais sont collectées ou utilisées spécifiquement dans le cadre de projets de recherche scientifique

Données d'étude : Généralement utilisées pour désigner les données collectées dans le cadre de diverses études académiques, cliniques ou autres, et peuvent inclure des données de santé ou autres types de données pertinentes pour l'étude.







Article 9:

1. Le traitement des données à caractère personnel qui révèle l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique sont interdits.







Article 6 I:

Il est interdit de traiter des données à caractère personnel qui révèlent la prétendue origine raciale ou l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale d'une personne physique ou de traiter des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.





SAUF EXCEPTION



Article 9.2

Sauf si: i) le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique, tels que la protection contre les menaces transfrontalières graves pesant sur la santé, ou aux fins de garantir des normes élevées de qualité et de sécurité des soins de santé et des médicaments ou des dispositifs médicaux, sur la base du droit de l'Union ou du droit de l'État membre qui prévoit des mesures appropriées et spécifiques pour la sauvegarde des droits et libertés de la personne concernée, notamment le secret professionnel;

Article 65 LIL (étude interne)

Exclusion des traitements permettant d'effectuer des études à partir des données recueillies en application du 1° de l'article 44 de la présente loi lorsque ces études sont réalisées par les personnels assurant ce suivi et destinées à leur usage exclusif;

Article 66 LIL



I.-Les traitements relevant de la présente section ne peuvent être mis en œuvre qu'en **considération de** la finalité d'intérêt public qu'ils présentent.

La garantie de normes élevées de qualité et de sécurité des soins de santé et des médicaments ou des dispositifs médicaux constitue une finalité d'intérêt public.



Types de recherche

Finalité d'intérêt Public (LIL) La notion de "finalité d'intérêt public" au sens de la CNIL fait référence à des traitements de données personnelles qui sont nécessaires pour des objectifs ayant une importance pour la société. <u>CNIL</u> précise les raisons de son refus d'autoriser le Point

Voir CE 30 juin 2023, n° 469964 : il appartient à la CNIL, sous l'entier contrôle du juge, de tenir compte, notamment,

- de la nature et des finalités de la recherche, de l'étude ou de l'évaluation sur laquelle porte la demande,
- de l'importance de sa contribution à l'amélioration des connaissances sur le système de santé, du public auquel la publication s'adresse,
- du nombre et de la sensibilité des données de santé dont la communication est sollicitée,
- de la qualité de l'auteur de la demande et des garanties qu'il offre,
- ainsi que des conditions dans lesquelles ce dernier prévoit de traiter les données, de réaliser et de diffuser ses travaux,
- en particulier la rigueur de la méthodologie retenue et les efforts de transparence et de publication des résultats vis-à-vis des destinataires de l'étude et des personnes dont les données seraient exploitées ».



Types de recherche

La qualification de la recherche

Recherche impliquant la personne humaine (RIPH)

- « Recherches organisées et pratiquées sur des **personnes volontaires saines ou malades**, en vue du **développement des connaissances biologiques ou médicales** qui visent à évaluer :
- 1° Les mécanismes de fonctionnement de l'organisme humain, normal ou pathologique ;
- 2° L'efficacité et la sécurité de la réalisation d'actes ou de l'utilisation ou de l'administration de produits dans un but de diagnostic, de traitement ou de prévention d'états pathologiques. (CSP, art. R.1121-1) »

Recherche n'impliquant pas la personne humaine (RNIPH)

Collecte de données supplémentaires pour les besoins de la recherche sans répondre à la définition de RIPH (notamment la finalité).

Réutilisation (changement de finalité) de données déjà acquises [par exemple, les données issues de bases médico-administratives (ex: SNDS) ou d'un registre agréé, d'entrepôt de données ou de dossiers médicaux sans que de nouvelles informations soient collectées auprès des personnes concernées pour les besoins de la recherche].



RECHERCHE, ÉTUDE OU ÉVALUATION

Tout d'abord, il convient d'identifier si le traitement répond aux **trois** critères cumulatifs suivants, définissant une recherche, étude ou évaluation dans le domaine de la santé :

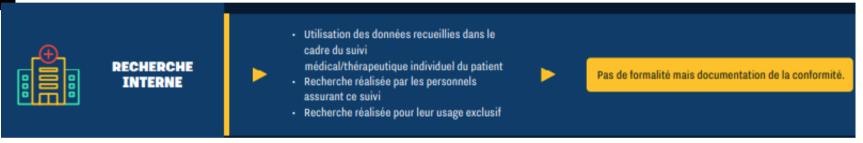
- il doit s'agir d'une **recherche scientifique**, c'est-à-dire un projet de recherche établi conformément aux normes méthodologiques et éthiques du secteur et conformément aux bonnes pratiques ;
- des données de santé doivent être collectées, c'est-à-dire des données personnelles relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne; et
- la recherche doit relever d'un questionnement en matière de santé (médical, paramédical, sanitaire, etc.).

ATTENTION

Les recherches, études ou évaluation dans le domaine de la santé ne sont pas des :

- entrepôts de données de santé qui, même s'ils sont constitués pour la mise en œuvre de projets de recherche ultérieurs, obéissent à un régime juridique distinct;
- recherches scientifiques qui ne poursuivent pas une finalité en lien avec le domaine de la santé et/ou qui ne nécessitent pas le traitement de données relatives à la santé.

Le principe : à l'exception des études « internes », tous les projets de recherche dans le domaine de la santé nécessitant un traitement de données de santé doivent faire l'objet d'une formalité préalable auprès de la CNIL.



Une recherche est considérée comme "interne" lorsqu'elle est menée :

- 1. À partir de données recueillies dans le cadre du suivi (thérapeutique ou médical) individuel des patients.
- 2. Par les personnels assurant ce suivi.
- 3. Pour leur usage exclusif.

Par exemple, un médecin cardiologue exerçant à l'hôpital souhaitant faire une étude sur les patients qu'il a suivis dans son service pour son seul bénéfice réalise une recherche interne.

Pour ce type de recherches, aucune formalité particulière n'est requise, hormis l'inscription du traitement de données concerné dans le registre des activités de traitement du responsable de traitement.







Elles sont définies par les articles L.1121-1 et R.1121-1 du code de la santé publique (CSP), et se divisent en trois catégories, en fonction du risque encouru par le participant.

Il s'agit des recherches organisées et pratiquées sur l'être humain en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales.

Il appartient au promoteur (et non à la CNIL) de qualifier la recherche au regard des dispositions du CSP.

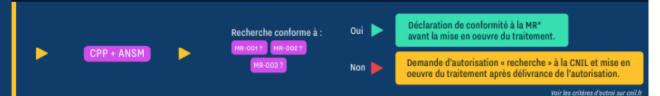
Les 3 catégories de RIPH sont :

- Les recherches interventionnelles qui comportent une intervention sur la personne non justifiée par sa prise en charge habituelle (RIPH 1);
- les recherches interventionnelles qui ne comportent que des risques et des contraintes minimes, dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé (RIPH 2) ;
- les recherches non interventionnelles qui ne comportent aucun risque ni contrainte dans les quelles tous les actes sont pratiqués et les produits utilisés de manière habituelle (RIPH 3).









Sont exclus:

- Essais cliniques de médicaments ;
- Investigations cliniques de dispositifs médicaux.
- **Etudes des performances** de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro.







Notion d'Essais cliniques

Selon l'article R1121-1 du Code de la Santé Publique (CSP) (1), les essais cliniques correspondent à « des recherches impliquant la personne humaine au sens du présent titre les recherches organisées et pratiquées sur des personnes volontaires saines ou malades, en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales qui visent à évaluer :

- 1° Les mécanismes de fonctionnement de l'organisme humain, normal ou pathologique ;
- 2° L'efficacité et la sécurité de la réalisation d'actes ou de l'utilisation ou de l'administration de produits dans un but de diagnostic, de traitement ou de prévention d'états pathologiques ».







Notion d'Essais cliniques

Selon l'article R1121-1 du Code de la Santé Publique (CSP), les essais cliniques correspondent à « des recherches impliquant la personne humaine au sens du présent titre les recherches organisées et pratiquées sur des personnes volontaires saines ou malades, en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales qui visent à évaluer :

- 1° Les mécanismes de fonctionnement de l'organisme humain, normal ou pathologique ;
- 2° L'efficacité et la sécurité de la réalisation d'actes ou de l'utilisation ou de l'administration de produits dans un but de diagnostic, de traitement ou de prévention d'états pathologiques ».







Notion d'Essais cliniques

Selon l'article R1121-1 du Code de la Santé Publique ne sont pas des études cliniques, les études qui visent:

- a) Pour les produits cosmétiques, conformément à leur définition mentionnée à l'article L. 5131-1, à évaluer leur capacité à nettoyer, parfumer, modifier l'aspect, protéger, maintenir en bon état le corps humain ou corriger les odeurs corporelles ;
- b) A effectuer des enquêtes de satisfaction du consommateur pour des produits cosmétiques ou alimentaires ;
- c) A effectuer toute autre enquête de satisfaction auprès des patients ;
- d) A réaliser des expérimentations en sciences humaines et sociales dans le domaine de la santé.







Notion d'Investigations cliniques

R.1121-1-1

Les **recherches impliquant la personne humaine portant sur un dispositif médical** sont entendues comme **toute investigation clinique d'un ou plusieurs dispositifs médicaux** visant à déterminer ou à confirmer leurs performances ou à mettre en évidence leurs effets indésirables et à évaluer si ceux-ci constituent des risques au regard des performances assignées au dispositif.







Notion d'Etudes de performance R.5221-19

Selon le Code de la santé publique, la notion d'étude de performance pour les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro implique que les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro comprennent les produits, réactifs, matériaux, instruments et systèmes, leurs composants et accessoires, ainsi que les récipients pour échantillons, destinés spécifiquement à être utilisés in vitro. Ces dispositifs sont utilisés dans l'examen d'échantillons provenant du corps humain afin de fournir une information concernant un état physiologique ou pathologique, avéré ou potentiel, ou une anomalie congénitale, ou pour contrôler des mesures thérapeutiques..







Il s'agit des recherches dans le domaine de la santé qui ne relèvent pas des dispositions du CSP

applicables aux recherches impliquant la personne humaine.





MR004: Les traitements de données à caractère personnel ont pour objet la réalisation de recherches, études et évaluations dans le domaine de la santé ne répondant pas à la définition des recherches impliquant la personne humaine qui peuvent, en pratique, inclure deux types de recherches :

- •Les recherches sur des données déjà collectées, lors du soin ou de recherches antérieures (réutilisation de données) ou des données collectées dans le cadre de la prise en charge médicale, au fil de l'eau ;
- •Les recherches dans lesquelles la personne participe et pour lesquelles des données spécifiques liées à la recherche sont collectées sans répondre à la définition juridique de « recherche impliquant la personne humaine » et notamment à la finalité précisée dans le code de la santé publique (articles L.1121-1 et R. 1121-1 du code de la santé publique).

Chaque projet conforme à la MR 004 doit être enregistré dans un répertoire public tenu par la Plateforme des données de santé ou Health data hub (PDS) et accessible sur son site internet (health-data-hub.fr).





MR005: Le traitement des données doit présenter un caractère d'intérêt public.

Les finalités couvertes par la méthodologie de référence sont la planification et la valorisation de l'offre de soins ainsi que les études épidémiologiques et les études médico-économiques.

Une obligation de transparence incombe aux responsables de traitement. Elle se traduit par l'enregistrement de chaque étude conforme à la MR 005 dans un répertoire public tenu par l'INDS et accessible sur son site internet (www.indsante.fr). En pratique, un protocole (incluant la justification d'intérêt public), un résumé de l'étude selon un format arrêté par l'INDS et une déclaration des intérêts devront être soumis à l'Institut. Une fois l'étude terminée, les résultats obtenus devront aussi être communiqués dans un délai raisonnable conformément aux dispositions du code de la santé publique relatives au SNDS.





MR006: La MR 006 pose une présomption d'intérêt public des finalités suivantes :

- La préparation de dossiers de discussions et réunions avec les autorités et comités compétents ;
- La réalisation d'études en conditions réelles d'utilisation à destination ou à la demande des autorités ;
- Le ciblage des centres et/ou la réalisation d'études de faisabilité dans le cadre d'une recherche impliquant ou n'impliquant pas la personne humaine;
- La réalisation d'études dans le cadre de la vigilance et de la surveillance après commercialisation.





MR007:Le traitement des données doit présenter un caractère d'intérêt public.

Les finalités couvertes par la méthodologie de référence sont la planification et la valorisation de l'offre de soins, ainsi que les études de faisabilité, épidémiologiques et médico-économiques.

Les traitements de données ne doivent pas permettre la poursuite de l'une des finalités interdites, décrites à l'article L. 1461-1 V du code de la santé publique (CSP), c'est-à-dire :

- la promotion de médicaments et dispositifs médicaux en direction des professionnels de santé ou d'établissements de santé ;
- l'exclusion de garanties des contrats d'assurance et la modification de cotisations ou de primes d'assurance d'un individu ou d'un groupe d'individus.

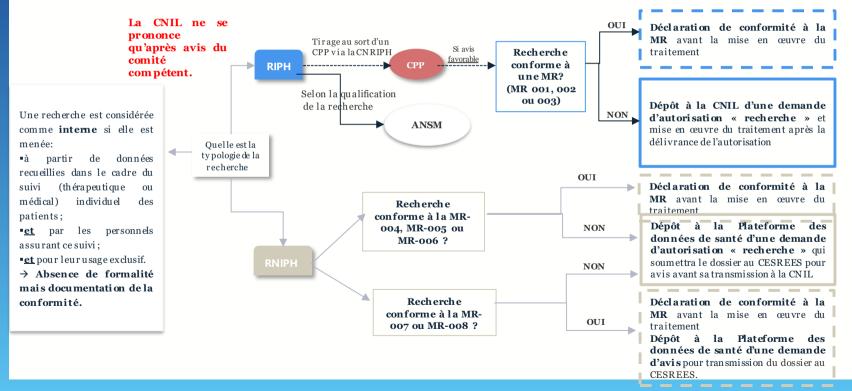


MR008: Dans le cadre de la MR-008, les finalités suivantes sont considérées présenter un caractère d'intérêt public :

- L'évaluation comparative de l'offre de soins ;
- L'évolution des pratiques de prise en charge ;
- L'analyse comparative des activités de soins ;
- La description et analyse des pathologies et parcours de soins des patients ;
- La réalisation d'études épidémiologiques et/ou médico-économiques, dont les études pour la préparation des dossiers de discussions et réunions avec les autorités et comités compétents, ou les études à des fins de surveillance;
- La réalisation d'études de faisabilité ou ciblage des centres pour la réalisation d'une recherche impliquant ou n'impliquant pas la personne humaine.



SYNTHESE





EDS v RECHERCHE

Qu'est-ce qu'un entrepôt de données de santé et comment le distinguer d'une recherche?

La notion « d'entrepôt » v. «Recherche»

Les entrepôts de données de santé sont créés principalement pour collecter et disposer de données massives

- Origine variée des données (données relatives à la prise en charge médicale du patient, données socio-démographiques, données issues de précédentes recherches etc.)
- Longue prolongée de l'entrepôt
- Base de données alimentée au fil de l'eau
- Données réutilisées à la réalisation de traitements ultérieurs

| Entrepôt | Recherche |
|--|--|
| Permet la réalisation ultérieure d'un nombre important de projets (dont les finalités sont diverses) | Finalité précise et répond à une question de recherche scientifique spécifique et ponctuelle |
| Constitué afin d'obtenir un volume de données important. | Les données sont collectées spécifiquement pour les besoins du projet. |
| Constitué pour une durée assez longue (10 ans en général) | La durée de la recherche est limitée et connue |



Bignon Lebray Avocats

75, rue de Tocqueville, 75017 Paris

Tél.: +33 1 44 17 17 44 www.bignonlebray.com

Elise Dufour

Mob.: +33 6 24 34 10 59 edufour@bignonlebray.com

https://www.linkedin.com/in/dufour-elise-3893755/

14h00

Session 1 : Cadre légal des bases de données en recherche médicale

Modération: Pr Valérie PARADIS (FHU MOSAIC) – Pr Ariane BERDAL (FHU DDS)

recherche médicale

> Elise DUFOUR, avocate associée

Elise Dorook, avoidle associee

Base Légale / Consentement & RGPD

> Linda THIEULON, Chargée de protection des données, DPO AP-HP

Exemple FHU TRUE : « APACHE, cohorte nationale sur le rhumatisme psoriasique »

La règlementation juridique applicable aux données de santé pour la

> Pr Pascal CLAUDEPIERRE, UPEC, hôpital Henri-Mondor AP-HP

Exemple FHU NEUROVASC: « CADASIL, d'une cohorte Française aux collaborations internationales »

> Pr Hugues CHABRIAT, Université Paris Cité, hôpital Lariboisière AP-HP, Inserm

15h00



Linda Thieulon DPO Adjointe

Equipe DPO – Protection des données personnelles Direction des services numériques (DSN) de l'AP-HP



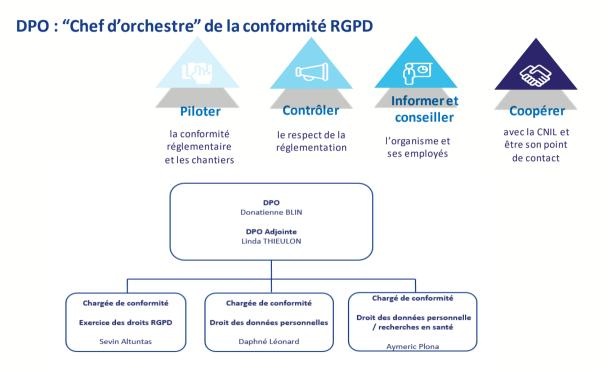
- 1. Introduction
- 2. Définitions essentielles
- 3. Réglementation en droit des données personnelles
- 4. Les grands principes à respecter
- 5. Contacts et liens utiles



1. Introduction



DPO: missions et équipe dédiée





2. Définitions essentielles

Définitions et exemples

Donnée personnelle (DP), définie comme toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.

Ex: nom, prénom, téléphone, adresse mail, photo, NIR, adresse IP, IPP...

Donnée de santé, définie comme une donnée relative à la santé physique ou mentale d'une personne qui révèle des informations sur son état de santé.

Les données de santé sont dites « sensibles »toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.

<u>Ex</u> : RDV, maladie, handicap, résultat de laboratoire ou d'examen, compte rendu d'hospitalisation, prescriptions, etc.

Définitions et exemples

- Traitement de données personnelles: toute opération portant sur des données personnelles.
 - <u>Ex</u>: anonymisation et pseudonymisation, collecte via un formulaire, conservation, transfert de données, analyse, consultation via un écran d'ordinateur, rapprochement, organisation
- Responsable de traitement (RT) : personne qui détermine les finalités et les moyens du traitement, c'est-à-dire l'objectif et la façon de le réaliser
- Sous-traitant (ST): personne qui traite des données personnelles pour le compte et sur les instructions du RT.
 - Ex: APHP est RT quand elle est promoteur. AP est ST quand est elle est centre participant à la recherche. AP est RT indépendant qd elle est apporteur de données

Définitions et exemples

• Violation de données : violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel (...) ou l'accès non autorisé à de telles données.

Ex: accès illégitimes à un dossier patient; envoi d'un mail en copie apparente à des patients, vol de données, attaque cyber...

Réutilisation des données : il n'existe pas de définition légale spécifique, on parle de réutilisation de données lorsque l'on effectue un traitement de données personnelles qui ont déjà été collectées pour une finalité différente à celle du traitement.

Ex: - Soit les données ont été collectées initialement pour le soin et on va les réutiliser pour une recherche.

- Soit elles sont collectées dans le cadre d'une recherche et elles vont être réutilisées dans le cadre d'une autre recherche.

La réutilisation des données n'est pas interdite mais le RGPD et la Loi Informatique et Libertés posent des principes à respecter.



Recherche et données personnelles

3. Règlementation en droit des données personnelles

Règlementation en droit des données personnelles

Droit européen, droit français et doctrine CNIL :

- Le Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») de mai 2018 : un texte de portée générale et à vocation européenne, au champ d'application très large +laisse une marge de manœuvres aux Etats
- La loi « Informatique Fichiers et Libertés » du 6 janvier 1978 (dite « loi informatique et libertés » ou « LIL ») : plusieurs modif. depuis 78 + introduit des spécificités nationales pour les traitements en santé (ex.: allègement des formalités / MR001 à 08 / référentiel EDS)
- Le Code de la santé publique (« CSP ») : nombreuses références à la réglementation en droit des données personnelles : recherches en santé, accès au SNDS, transmissions de données aux autorités sanitaires, conditions de partage et d'échange, etc.
- Référentiels et recommandations CNIL:
 - CNIL: Commission Nationale de l'informatique et des libertés
 - Méthodologies de référence (« MR ») publiée par la CNIL
 - Référentiels CNIL (ex: référentiel applicable aux entrepôts de données de santé (« EDS »)
 - Recommandations CNIL diverses, a vis et jurisprudences CNIL

Règlementation en droit des données personnelles

Régime juridique français des traitements de données de santé à des fins de recherche

En France la LIL (qui transpose le RGPD) prévoit des spécificités nationales dans le secteur de la santé : dans certains cas une déclaration ou une demande d'autorisation CNIL est nécessaire

Quand la recherche est monocentrique (« équipe de soins » ou « recherche interne »):

Càd:

Les données sont (i) issues du soin, et (ii) collectées par des membres de l'équipe de soin et (iii) pour leur usage exclusif (sans transfert à des tiers)

Ex: recherche sur des patients suivis dans un service par un mé decin de ce service , thèse d'un interne ayant travaillé dans le service

Alors:

- Le RGPD est applicable
- Formalités CNIL non nécessaires, cf. art. 65 et suivants loi IFL (sauf si RIPH)
- Le porteur du projet (URC ou DRCI) qualifie l'étude (RIPH / RNIPH interne ou pas)
- Information générale des personnes à réaliser (affichage, livret d'accueil et site internet)
- PIA à réaliser + inscription au registre des traitements SharePoint
- == Référents DPO sursites à contacter pour accompagner le porteur du projet sur la mise en conformité RGPD

Quand la recherche est multicentrique (« hors équipe de soins »):

Càd:

Les données sont rendues accessibles à des tiers à l'équipe de soins

Ex. : Partenaire de recherche, investigateur tiers, université ou laboratoire, autres services de l'hôpital

Alors:

- Le RGPD est applicable
- Les dispositions spécifiques en santé de la loi IFL sont applicables = formalités CNIL nécessaires (conformité à une M R ou à défaut autorisation CNIL)
- Le porteur du projet (URC ou DRCI) qua lifie l'étude (RIPH / RNIPH / types de MR applicables)
- Check List des écarts avec référentiel CNIL à produire
- Information des personnes à réaliser (générale + individuelle)
- Contrat / Annexe RGPD à signer
- PIA à réaliser + inscription au registre des traitements Easydore
- == Equi pe DPO à contacter pour accompagner le porteur du projet sur la mise en conformité RGPD



Recherche et données personnelles

4. Les grands principes à respecter

Les grands principes à respecter

Les obligations en cas de collecte / traitement de DP :

2. Données pertinentes et proportionnées

- > De quelles données ai-je besoin ? Limiter la collecte aux seules données strictement nécessaires à la réalisation de la finalité
- Données pertinentes, adéquates et limitées au regard des finalités : pas de collecte « au cas où » (minimisation)
- Ex. : nécessité de disposer de données à une échelle individuelle doit être justifiée

1. Finalité légitime

- > Les objectifs de la recherche doivent être clairement établis et renseignés dans le protocole avant le début du traitement.

3. Durée de conservation limitée

- > Combien de temps dois je conserver les données? Durée n'excédant pas celle nécessaire pour la réalisation des finalités
- Lorsque la recherche prend fin, les données doivent être supprimées ou anonymisées dans le respect des durées de conservation applicable (ex : durée indiquée par la méthodologie de référence applicable).

31

4. Sécurité et confidentialité

- Comment garantir la confidentialité des données? Mesures de sécurité physiques. logiques et organisationnelles à mettre en œuvre.
- La recherche doit être mise en œuvre de manière à protéger les données des participants de toute perte, consultation nonautorisée ou autre traitement illicite grâce à des mesures physiques, logiques et organisationnelles.

déterminée et

- > A quoi le traitement va servir ? Les données doivent être collectées dans un but précis

6. Formalisation et tracabilité

- Documentation et formalités. obligatoires, remise à demande de la CNII en cas d'audit
- PIA. Contrat. inscription registre, note d'info + spécifique loi IFL : checklist de conformité MR ou DA ...)

5. Respect des droits des personnes

- Les personnes sont elles en mesure d'exercer leurs droits? Les personnes concernées disposent de droits afin de garder la maitrise de leurs données
- Participants doivent être informés et en mesure d'exercer leurs droits (ex : notice d'information incluant un contact)





Formalisation et traçabilité – les livrables de la compliance :

> Analyse d'impact sur la protection des données (« AIPD » ou « PIA ») :

- Outil qui permet de construire un traitement conforme au RGPD et respectueux de la vie privée (mise en évidence des écarts de conformité et actions à mener pour les réduire)
- Concerne les traitements de DP qui sont susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés
- Modèles de PIA fournis par l'équipe DPO qui contiennent 2 parties : (i) description du traitement (contexte, finalité, destinataires, sous traitants, données collectées, personnes visées, conditions d'informations, etc.) et (ii) identification des risques et conditions de sécurité
- A réaliser lorsque l'AP est responsable de traitement (ex. promoteur) + pour chaque projet de recherche + par le porteur du projet côté AP avec l'accompagnement DPO / RSSI

Contrat / annexe / avenant « RGPD » :

- Les obligations de chaque partie à la recherche doivent être encadrées par un contrat dès qu'il y a un transfert de données hors
 AP-HP / ou accès aux données de l'AP-HP par un tiers (modèles d'annexes RGPD fournies par DPO)
- La description du traitement doit y être rappelée en synthèse (PIA pour s'y référer)
- Les cas de transferts de données hors UE: aspects sécurité + font l'objet d'une clause dédiée
- Hébergement des données de santé par des partenaires devant garantir leur immunité aux lois extra européennes (risque illégal d'accès aux données) + serveurs en UE + HDS

+ Spécificités nationales CNIL / Loi informatique et libertés



Entrepôt de données de santé VS projet de recherche unique

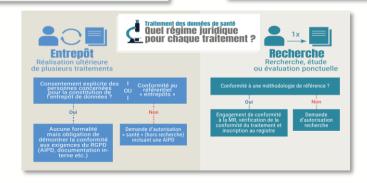
Régime juridique pour la création d'un EDS

- Définition : collecte de données massives et réutilisation des données en vue de réaliser plusieurs recherches
- Durée : collecte des données pour de longue durée (+10 ans)
- Régime de conformité: conformité au référentiel EDS ou DA santé hors recherches ou consentement préalable (dans tous les cas le référentiel EDS de la CNIL doit servir de guide pour la conformité)



Régime juridique pour la réutilisation des données de l'EDS

- Définition : collecte de données spécifique pour les utiliser dans un projet de recherche répondant à un objectif précis
- Durée : conforme à une MR ou autorisation CNIL
- Régime de conformité: pour <u>chaque</u> projet, conformité à une MR ou DA CNIL recherche (réinformation notamment via le portail de transparence)





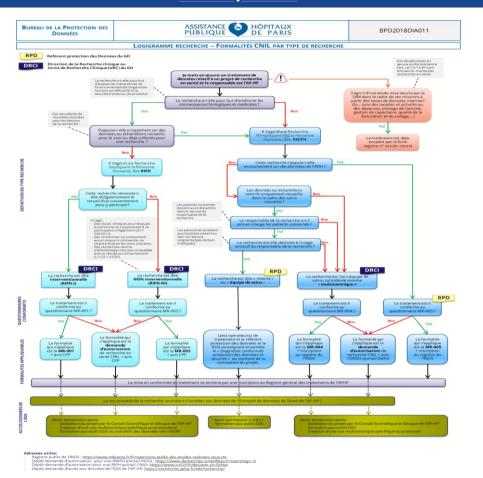
Recherche et données personnelles

5. Contacts et liens utiles



Contacts DPO sur site et directions

| | Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal | Jean-Christophe Sadeler | | |
|--|---|--|--|--|
| AP-HP Nord Université de Paris | Robert-Debré | jean-christophe.sadeler@aphp.fr | | |
| | Beaujon, Bichat, Adélaïde-Hautval, Bretonneau, Louis-Mourier | ORANGER Thierry thierry.oranger@aphp.fr | | |
| AP-HP Hôpitaux Université Paris Seine Saint Denis | Jean-Verdier, René-Muret, Avicenne | En attente de recrutement | | |
| АР-НР | La Pitié- Salpêtrière, Charles-Foix | LEFEBVRE Patrick patrick.lefebvre@aphp.fr | | |
| Sorbonne Université | La Roche-Guyon, Rothschild, Saint-Antoine Tenon, Armand-Trousseau | рацискиетеличешариры | | |
| AP-HP Université Paris Saclay | Bicêtre, Antoine-Bédère, Paul-Brousse Berck, Ambroise-Paré, Raymond Poincaré Sainte-Perrine | LECOMTE Vincente vincente.lecomte@aphp.fr | | |
| АР-НР | Broca, Cochin, Hôtel-Dieu Necker-Enfants malades | TOURENNE Philippe philippe.tourenne@aphp.fr | | |
| Centre Université de Paris | Hôpital européen Georges-Pompidou, Corentin-Celton, Vaugirard-Gabriel- Pallez | Elias SADAKA <u>elias.sadaka@aphp.fr</u> | | |
| AP-HP Hôpitaux Henri Mondor | Henri-Mondor, Albert-Chenevier, Emile-Roux , Georges-Clemenceau, Joffre- Dupuytren | GOURDON Fabien fabien.gourdon@aphp.fr | | |
| AP-HP Hospitalisation à domicile | Hospitalisation à domicile | DAMBO Frank <u>frank.dambo@aphp.fr</u> | | |
| AP-HP Hôpital Villemin-Paul-Doumer | Hôpital Villemin-Paul-Doumer | WASSOUF Stéphane stephane.wassouf@aphp.fr | | |
| AP-HP Hôpital Hendaye | Hôpital Hendaye | BARAX François francois.barax@aphp.fr | | |
| DPQAM | NA | TARIGHT Namik <u>namik.taright@aphp.fr</u> | | |
| AGEPS | NA | Meriem Dhib <u>meriem.dhib@aphp.fr</u> | | |
| DAJDP | NA | LAURENT Olivier olivier.laurent@aphp.fr | | |



Liens utiles

- Méthodologies de référence MR001 à MR008 CNIL : https://www.cnil.fr/fr/traitements-declaration-conformite?field_norme_numerotation_type_value%5B0%5D=6
- Cadre l égal de la recherche médicale CNIL: https://www.cnil.fr/fr/recherche-medicale-quel-est-le-cadre-legal
- Référentiel entrepôt de données de santé CNIL : https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/atoms/files/referentiel_entrepot.pdf
- $Check list de conformit\'e r\'ef\'erentiel EDS CNIL: \\ \underline{https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/atoms/files/check-list_de_conformite_referentiel-donnes-sante.pdf}$
- Analyse d'impact sur la protection des données CNIL : https://www.cnil.fr/fr/analyse-dimpact-relative-la-protection-des-données-publication-dune-liste-des-traitements-pour
- Demande d'a utorisation d'une recherche en santé CNIL : https://www.cnil.fr/fr/demande-dautorisation-dune-recherche-en-sante-les-informations-fournir-et-les-criteres-doctroi



MERCI

PROGRAMME

14h00

Session 1 : Cadre légal des bases de données en recherche médicale

Modération: Pr Valérie PARADIS (FHU MOSAIC) – Pr Ariane BERDAL (FHU DDS)

recherche médicale

> Elise DUFOUR, avocate associée

Elise Dorook, avoidle associee

Base Légale / Consentement & RGPD

> Linda THIEULON, Chargée de protection des données, DPO AP-HP

Exemple FHU TRUE : « APACHE, cohorte nationale sur le rhumatisme psoriasique »

La règlementation juridique applicable aux données de santé pour la

> Pr Pascal CLAUDEPIERRE, UPEC, hôpital Henri-Mondor AP-HP

Exemple FHU NEUROVASC: « CADASIL, d'une cohorte Française aux collaborations internationales »

> Pr Hugues CHABRIAT, Université Paris Cité, hôpital Lariboisière AP-HP, Inserm

15h00



Quels défis d'avenir pour la prise en charge du rhumatisme psoriasique? Place de la cohorte APACHE

Pr Pascal Claudepierre CHU Henri Mondor – Créteil pascal.claudepierre@aphp.fr













Liens d'intérêts (3 ans)

Intérêts financiers

Aucun

Liens durables ou permanents

Aucun

<u>Interventions ponctuelles</u>

- Essais cliniques, travaux scientifiques : Abbvie, Lilly, MSD, Pfizer, Roche-Chugaï, UCB
- Activités de conseil : Abbvie, Amgen, Celtrion, Janssen, Lilly, MSD, Novartis, Pfizer, UCB
- Actions de formation lors de congrès, réunions : Abbvie, Biogen, Janssen, Galapagos, Lilly, MSD, Novartis, Pfizer

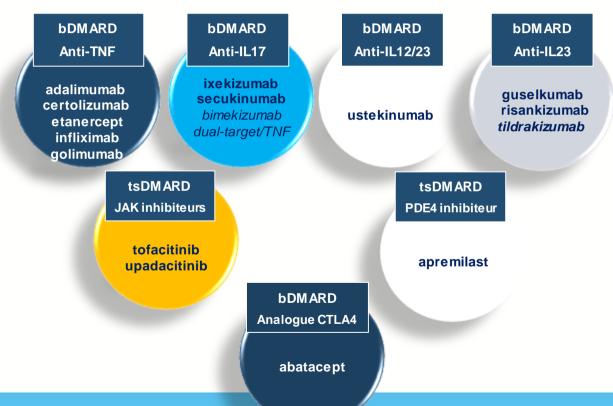
Intérêts indirects

- Invitations à des congrès : Abbvie, Amgen, Janssen, MSD, Novartis, Pfizer, Roche-Chugaï, UCB
- Soutien pour des activités de recherche : Lilly, Sandoz



Les traitements ciblés du RPso en 2024

en italique : médicaments en attente de remboursement en 2024 (liste non exhaustive)



Eular

EULAR recommendations for the management of psoriatic arthritis with pharmacological therapies: 2023 update

Convenor: Josef S Smolen (Austria); methodologist; Laure Gossec (France)

Steering group: Ricardo Ferreira (Methodologist in training), Andreas Kerschbaumer (Fellow),
Heidi Bertheussen, Xenofon Baraliakos, Daniel Aletaha, Dennis McGonagle, Désirée van der
Heijde, Iain McInnes, Bente Esbensen, Kevin Winthrop, Wolf-Henning Boehncke

Taskfoce members: Andra Balanescu, Peter Balint, Gerd-Rüdiger Burmester, Juan D Canete,
Pascal Claudepierre, Lihi Eder, Merete Hetland, Annamaria Iagnocco, Lars Erik Kristensen, Rik
Lories, Ruben Queiro, Daniele Mauro, Helena Marzo-Ortega, Philip Mease, , Peter Nash,
Wendy Olsder, Laura Savage, Georg Schett, Stephanie Shoop-Worall, Yoshiya Tanaka, Filip Van
den Bosch, Anette van der Helm-van Mil; Alen Zabotti.



Les défis

- Comment réduire le retard diagnostique (fenêtre d'opportunité)?
- Quels outils utiliser pour le T2T et le thight control?
- Quels sont les facteurs prédictifs de la sévérité structurale?
- Quels sont les gênes de sévérité?



Les défis

- Quelle est la place de l'IRM dans le diagnostic? Le pronostic? Le suivi?
- Quelle est la place de l'échographie dans le diagnostic? Le pronostic? Le suivi? ...
- Comment choisir la première ligne de traitement ciblé? Puis les switchs? Les combinaisons?



Apache: A Psoriatic Arthritis CoHort







RECRUTEMENT EN COURS

Cohorte Française sur le devenir des Rhumatismes psoriasiques articulaires périphériques récents : évolution structurale et clinique sur 10 ans

- Sous l'égide de la SFR ; promoteur APHP; coordonnateur : P Claudepierre (Créteil); URC référente : GHU Mondor
- Cohorte prospective, multicentrique, nationale : visite « annuelle », clinique, biologie et imagerie ; le patient continue à vous voir et vous le traitez comme vous voulez !

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS! MERCI!



Apache: A Psoriatic Arthritis CoHort







RECRUTEMENT EN COURS

Cohorte Française sur le devenir des Rhumatismes psoriasiques articulaires périphériques récents : évolution structurale et clinique sur 10 ans

- Sous l'égide de la SFR ; promoteur APHP; coordonnateur : P Claudepierre (Créteil); URC référente : GHU Mondor
- Cohorte prospective, multicentrique, nationale : visite « annuelle », clinique, biologie et imagerie ; le patient continue à vous voir et vous le traitez comme vous voulez !
- eCRF, cleanweb
- base de données imagerie : CIC Brest, copie URC Mondor
- banque de données biologiques : CRB Toulouse



Apache: A Psoriatic Arthritis CoHort







RECRUTEMENT EN COURS

Quels patients?

- 18 à 65 ans inclus
- 1er épisode d'arthrite périphérique < à 12 mois, validé par un rhumatologue
- Psoriasis cutané personnel ou familial (1er ou 2e degré)
- Diagnostic de <u>RPso très probable</u> selon vous (EVN > 7)
- Naïf de traitement ciblé

Comment inclure?

Contactez votre CH référent avec les coordonnées du patient et prévenir le patient qu'il sera recontacté

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS! MERCI!



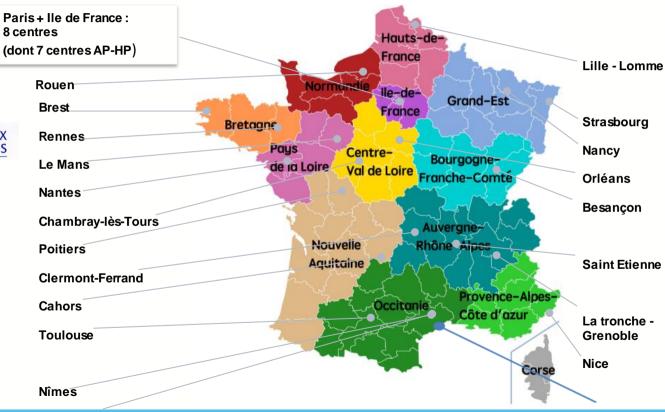
Les 30 centres investigateurs - APACHE











Montpellier

APACI EInterne 180024-Version N°2-0

Marseille



Descriptif M0 sur 178 patients inclus au 20/12/2023







> Age et genre

| Données/ Population | Masculin | Féminin | Total |
|---------------------|----------|----------|-------|
| Nombre N(%) | 98 (55%) | 80 (45%) | 178 |

| Age min (an) | 19 |
|----------------|----|
| Age max (an) | 62 |
| Age moyen (an) | 44 |

> IMC

| Données/ Population | Min | Max | Moy | Med |
|---------------------|-----|-----|-----|-----|
| IMC | 17 | 45 | 27 | 26 |



L'ultime défi : la disparition du Rpso!



| Nomenclature for research and prevention/interception trials in people with PsO at risk of PsA | | | | |
|--|---|--|--|--|
| Phase | Definition | | | |
| A. At higher risk | People with PsO at higher risk of PsA (i.e., severe skin involvement, nail involvement, obesity, familial history) of PsA.* | | | |
| B. Sub-clinical | People with PsO with arthralgia and/or imaging evidence of synovial/entheseal inflammation without clinical synovitis | | | |
| C. Clinical | People with PsO and clinical synovitis | | | |



MERCI

PROGRAMME

14h00

Session 1 : Cadre légal des bases de données en recherche médicale

Modération: Pr Valérie PARADIS (FHU MOSAIC) – Pr Ariane BERDAL (FHU DDS)

recherche médicale

> Elise DUFOUR, avocate associée

Elise Dorook, avoidle associee

Base Légale / Consentement & RGPD

> Linda THIEULON, Chargée de protection des données, DPO AP-HP

Exemple FHU TRUE : « APACHE, cohorte nationale sur le rhumatisme psoriasique »

La règlementation juridique applicable aux données de santé pour la

> Pr Pascal CLAUDEPIERRE, UPEC, hôpital Henri-Mondor AP-HP

Exemple FHU NEUROVASC: « CADASIL, d'une cohorte Française aux collaborations internationales »

> Pr Hugues CHABRIAT, Université Paris Cité, hôpital Lariboisière AP-HP, Inserm

15h00



CADASIL, d'une base de données Française à des collaborations internationales

Pr Hugues CHABRIAT
Centre Neurovasculaire Translationnel - Centre de référence CERVCO
Université Paris-Cité - INSERM U1141
FHU NeuroVasc

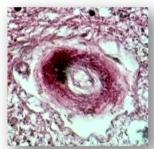


1993-1996 une nouvelle affection génétique vasculaire

CADASIL

Cerebral Autosomal Dominant Arteriopathy with Subcortical Infarcts and Leukoencephalopathy

- Heterozygous mutations of the NOTCH3 gene (chromosome 19)
 - · The most frequent hereditary ischemic small vessel disease
 - Usual clinical onset after 40 y but can vary from 20 to 80 y
 - Only symptoms originating from the central nervous system
 - · Clinical severity increasing with aging



Arterioles and capillaries







WM lesions



Lacunes

Notch3 mutations in CADASIL, a hereditary adult-onset condition causing stroke and dementia

Anne Joutel*, Christophe Corpechot*, Anne Ducros*, Katayoun Vahedit*, Hugues Chabriat†, Philippe Mouton*, Sonia Alamowitch*, Valeire Domenga*, Michaelle Cécillion*, Emmanuelle Maréchat*, Jacqueline Maciazek*, Céline Vayssière*, Corinne Cruaudt*, Emmanuel-Alain Cabanis*, Marie Madeleine Ruchoux||, Jean Weissenbacht*, Jean François Bach*, Marie Gamaine Boussert & Elisabeth Tournier-Lassener*

* INSERM U25, Faculté de Médecine Necker-Enfants Malades, 156 rue de Vaugirard, Paris 75730, France † Senire de Neurologie, Hönital St Antoine, 184 rue du Eng St Antoine

Yasgiard, Pains 1975, Tarico † Service de Neurologie, Höpital St Antoine, 184 rue du Fbg St Antoine, Paris 75012. France

‡ Généthon, 1 rue de l'internationale, Evry 91000, France

§ CHNO des XV-XX, 28 rue de Charenton, Paris 75571, France Service de Neuropathologie, CH&U de Lille, rue 8 mai 1945, Lille 59000, France

Strone is the third leading cause of death, and vascular dementia the second cause of dementia after Alchiemier's disease. CADSEIL (for exceleral domains and consistent activities of the subscritcial infacts and teubocaceptalogathy) causes a type of stroke and dementia whose key features include recurrent subcordical ischaemic events and vascular dementia and which is associated with diffuse white-matter abnormalities on neuroimaging¹². Pathological examination reveals multiple small, deep exceleration of the consistency of the consistency of the contraction of the consistency of the consistency of the contraction of the consistency of the contraction of the contraction of the consistency of the contraction of the contractio

NATURE · VOL 383 · 24 OCTOBER 1996

THE LANCET

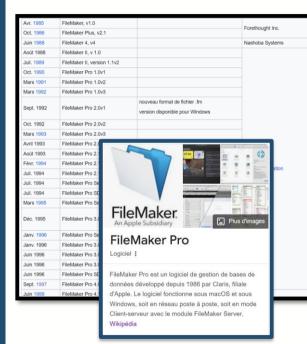
- 18 Copeland JRM, Dewey ME, Wood N, Searle R, Davidson IA, McWilliam C. Range of mental illness among the elderly in the community. Prevalence in Liverpool using the GMS AGECAT package. Br 7 Probinters 1987: 150: 815–23.
- 19 Tukey JW. Exploratory data analysis. London: Addison-Wesley, 1977.
- 20 Payne CD. The generalised linear interactive modelling system manual. Oxford: numerical algorithms group, 1987.
- 21 Jorm AF. The epidemiology of Alzheimer's disease and related disorders. London: Chapman and Hall, 1990.
- 22 Rutchie K, Robine J-M. La démence sénile en France: une estimation de la charge actuelle et projection des tendances futures. Mid Sci 1944 10: 680-86.
- 23 Ritchie K, Touchon J. Heterogeneity in senile dementia of the Alzheimer type: individual differences, progressive deterioration or clinical sub-types? J Clin Epidemiol 1992; 45: 1391–98.

Clinical spectrum of CADASIL: a study of 7 families

H Chabriat, K Vahedi, M T Iba-Zizen, A Joutel, A Nibbio, T G Nagy, M O Krebs, J Julien, B Dubois, X Ducrocq, M Levasseur, P Homeyer, J L Mas, O Lyon-Caen, E Tournier Lasserve, M G Bousser



1997-2003 test génétique, identification de la maladie dans différents pays, prémices d'une base de données



| | Patient | | | | | | | |
|-----------------------------|-----------|-------|-----------|-----------|----------|-----|---------|-----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Age, years | 35 | 45 | 47 | 53 | 55 | 61 | 63 | 66 |
| Educational level, years | 7 | 15 | 3 | 5 | 15 | 7 | 10 | 5 |
| Progressive Matrices | 110 | 125 | 75 | 90 | 110 | 130 | 125 | 70 |
| Wechsler Memory Scale | 95 | 118 | 581 | 87 | 98 | 130 | 110 | 81 |
| Code | 8 | 12 | 31 | 6 | 7 | 9 | 6 | 3 |
| Similarities | 8 | 14 | 6 | 7 | 16 | 15 | 13 | 9 |
| Blocks | 8 | 8 | 7 | 7 | 7 | 17 | 10 | 3 |
| Wisconsin, n criteria | 21 | 0_1 | 51 | 41 | 2^{1} | 41 | 2^{1} | 1 |
| Trail-Making test | | | | | | | | |
| Time part A, s | 671 | 521 | 124^{1} | 42 | 52 | 36 | 52 | 100 |
| Time part B, s | 125^{1} | 94 | 2371 | 155^{1} | 106 | 65 | 88 | 550 |
| A-B | 58 | 48 | 113^{1} | 113^{1} | 54 | 29 | 33 | 450 |
| Category fluency, n words | 13 | 17 | 9 | 9 | 11 | 20 | 16 | 12 |
| Letter fluency, n words/min | 12 | 13 | 8 | 6 | 12 | 9 | 15 | 5 |
| Rey's figure-copying | | | | | | | | |
| Type | 2 | 1 | 1 | 41 | 2 | 1 | 41 | 5 |
| Note | 34 | 36 | 32 | 30^{1} | 33 | 36 | 291 | 10 |
| Memory | 19 | 27 | 0^{1} | 11^{1} | 10^{1} | 20 | 17 | 3 |
| MADRS score | 6 | 2 | 12 | 15 | 7 | 1 | 13 | 18 |
| MRI results | | | | | | | | |
| PVH score | 3 | 1 | 5 | 5 | 3 | 5 | 6 | 6 |
| WMH score | 1 | 6 | 24 | 18 | 18 | 18 | 24 | 24 |
| (R+L) BG score | 2 | 9 | 8 | 1 | 0 | 0 | 19 | 12 |
| ITF score | 6 | 3 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Frontal score | 1 | 4 | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 |

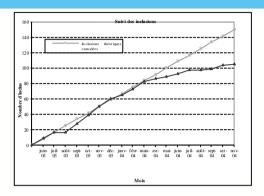
Découverte de 1 eres familles concernées par la maladie en Asie, Afrique, Europe

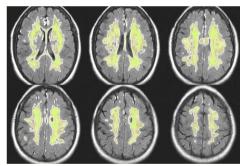
- · Données recueillies dans le cadre du soin (consultations, hospitalisation)
- · Accord oral des patients pour utiliser leurs données cliniques dans le cadre du soin
- · Consentement ecrit pour les tests génétiques à visée diagnostique



2003-2011: structuration base de données (cohorte France-Allemagne)

- Construction d'un case report form (français) et proposition d'un suivi à 3 ans
- PHRC 2003 400 keuros (suivi évolutif de la maladie et collection de données cliniques, biologiques et d'imagerie cérébrale (1.5 teslas) (consentement écrit avis CE)
- <u>Mise en commun des données proposées à l'équipe de M Dichgans à Munich</u>
 (financement différent)
 - * Construction d'une version anglaise commune puis allemande de l'ecrf
 - * Harmonisation des tests cognitifs communs entre France et Allemagne
 - * Collecte de l'imagerie cérébrale (THERALYS Lyon) 160K euros
 - * Traitement de données sessions de travail communes Lyon (2-3/an)
 - * 17 publications en rapport avec la BDD clinico-radiologique
 - * Création du centre de référence CMR (CERVCO) en 2005
 - * Theralys est achetée par BIOCLINICA(2007)
- PHRC 2008 complémentaire de 210 keuros (consentement écrit avis CE)
 - * Données cliniques URC (ecrf papier APHP E Vicaut)
 - * Données imagerie cérébrale (Theralys-Bioclinica serveur BDD imagerie)
 - * 31 publications supplémentaires en rapport avec la BDD clinico-radiologique





BDD: images d'origine + masques produits analyse et calculs



2011-2017: intégration du recueil d'informations à l'activité du CERVCO

OBJECTIF: Poursuite de la collecte des données dans le cadre du Centre de Référence CERVCO (Maladie Modèle)

- Aucun financement de recherche disponible pour les cohortes et BDD +++
- Rapatriement base de données d'imagerie au sein de l'unité U740 puis 1134 sur les serveurs INSERM pour la recherche
- Financement par <u>le centre de référence</u> et par <u>les dons (ARNEVA)</u> et les financements recherche (<u>ERANET 2011-2015</u> puis Réseau Transatlantique <u>LEDUCQ 2012-2017</u>) d'un ARC et d'un poste d'ingénieur de recherche pour gérer la base de données clinique et d'imagerie, renforcement de l'équipe de psychologues du centre de référence et du département de neurologie
- Développement d'une base de données proche pour les maladies des petits vaisseaux sporadiques (DHU-LAC) dans le cadre de l'appel d'offre DHU puis FHU (soutien pour AO et encadrement par les cheffes de projet)
- Collecte des données calquée sur le PHRC initial structurant la prise en charge courante des patients CADASIL
 - * evaluation régulière par le neurologue au niveau local
 - * proposition de participation à la constitution d'une cohorte Française aux patients CADASIL volontaires
 - * au sein du CERVCO suivi clinico-radiologique à deux ans de tous les patients en HDJ et collecte d'informations
- * 28 publications supplémentaires en rapport avec la BDD clinico-radiologique



2017-2024: RHU TRT_cSVD

OBJECTIF: IDENTIFIER DES BIOMARQUEURS ET PREPARER LES ESSAIS THERAPEUTIQUES POUR LA MALADIE

GÉNÉTIQUE CÉRÉBROVASCULAIRE RECONNUE AU NIVEAU MONDIAL COMME LA PLUS FRÉQUENTE

- FINANCEMENT DE 8 MILLIONS D'EUROS (1 MILLION APHP sur 7 années)

PHRC 1+ 2 + suivi post PHRC + nouveaux patients

Mise à jour et intégration de l'ensemble des données Claire Pacheco (Sylvie Chevret URC – équipe partenaire)

Nouvelles autorisations



CRB

>500 patients, suivi 20 ans, >2000 visites, 1900 IRM (APHP > INSERM)

Jeux d'évaluation cognitive

Modèles prédictifs à court et long terme

Jeux de rééducation cognitive

Biomarqueurs d'imagerie

Essai thérapeutique (T3CAD)

* 15 publications supplémentaires en rapport avec la BDD clinico-radiologique, plateforme TRT images (MEDPACE), serious games



> 2024 et aprés

OBJECTIF: PREPARER UNE NOUVELLE BASE INTEGRANT DES OUTILS DE SUIVI ET D'EVALUATION ACTUALISES ET PERMETTANT D'AGREGER DE NOUVELLES DONNEES CLINIQUES. D'IMAGERIE ET BIOLOGIQUES EXTERNES

ANR CADANOTCH

France
Italie

ANR BIOMRI-SVD

Allemagne
Suède
Espagne

France
Italie

Italie

IHU- VHBI

Collaborations déjà existantes: Taiwan (Taipei) et Chine (HanghZhou)

ENJEUX

- 1) Outils facilitant les collaborations et le partage à partir d'une BDD au plan international +++
- 2) Administration, gestion, traitement et enregistrement des données totalement dématerialisée et intégrée
- 3) Espaces ou plateformes permettant l'usage d'outils spécifiques de traitement des données ouverts au plan international
- 4) Avenir des BDD après atteinte des objectifs pour usage ultérieur (ouverture à la communauté scientifique ?)



PAUSE



PROGRAMME

15h50

Session 2 : Les bases de données pour la recherche médicale à l'AP-HP

Modération: Pr Hugues CHABRIAT (FHU Neuro Vasc) – Pr David ORLIKOWSKI (FHU PHENIX)



> Fabien MAUGARD, référent Cleanweb, DRCI

Préparer sereinement un partenariat impliquant des données

> Allyre LOHIER, partenariats et expertises, DRCI

Exemple FHU Dental DiseaSes : Bases de données en Sante Orale Accès à l'Entrepôt des Données de Santé de l'AP-HP dans le cadre du projet PANOSTEO

> Pr Françoise TILOTTA, MCU-PH Faculté d'Odontologie de l'UPC, Hôpital Louis-Mourier AP-HP, URP2496



eCRF à l'AP-HP



Fabien MAUGARD

Responsable eCRF AP-HP/DRCI



Généralités

L'utilisation de l'eCRF est obligatoire pour les nouveaux projets promus par l'AP-HP depuis 2016.

Marché eCRF entre l'AP-HP et Telemedicine Technologies S.A.S., pour le logiciel CleanWEB, depuis mars 2003.

Utilisation de l'eCRF REDCap, depuis septembre 2020, en complément du précédent.

Il n'y a quasiment plus d'études "papier" actives promues par l'AP-HP.

Principaux outils - CleanWEB

CleanWEB est l'outil utilisé pour les études :

- Nécessitant du monitoring
- Dont les inclusions sont comptabilisées dans les financements MERRI : RIPH 1 et RIPH 2
- Nécessitant des fonctionnalités annexes telles que la randomisation, la gestion des UT, l'impression de documents à partir de l'eCRF, une API...

Bilan au 30/05/2024 :

- 900 eCRF et registres actifs
- 460 000 patients
- 38 000 utilisateurs
- 3 100 établissements ou cabinets médicaux
- 53 pays



Principaux outils - REDCap

Outil gratuit, développé par l'université Vanderbilt, donnant aux investigateurs la possibilité de :

- · Concevoir eux-mêmes leurs eCRF
- Importer leurs données dans REDCap
- Exporter leurs données de REDCap vers leur poste local

Déployé comme outil complémentaire de CleanWEB, selon les standards techniques de l'AP-HP, non relié aux outils Easydore et Safety Easy pour les remontées d'inclusion ou le recueil d'EIG.

Utilisation de REDCap:

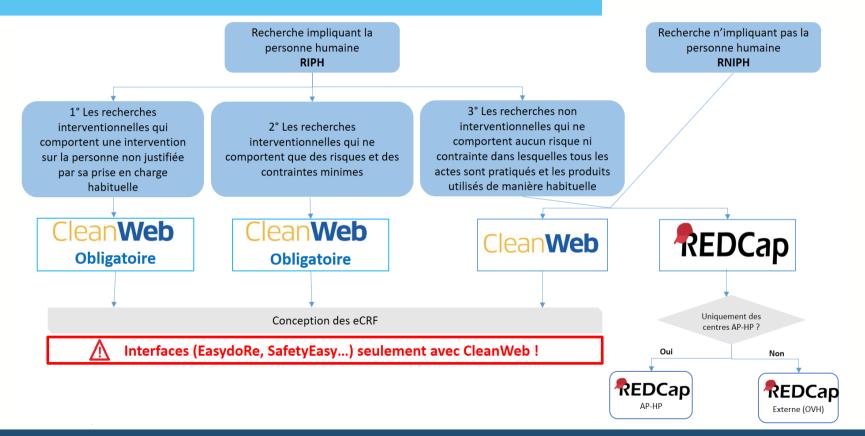
- Instance intra AP-HP (depuis septembre 2020): études monocentriques, thèses, multicentriques intra-AP-HP...
- Instance hors AP-HP (depuis août 2023, hébergé chez OVH) : études multicentriques avec établissements hors AP-HP
- Arbre décisionnel et charte d'utilisation élaborée par la DRCI, avec le Département Innovations & Données (DSN)

Bilan au 30/05/2024:

- 53 personnes formées dans les URC
- 109 eCRF en production
- 1 557 utilisateurs



Arbre décisionnel





Registres et cohortes

CleanWEB est déjà utilisé pour les registres et cohortes (obéissants à la définition du référentiel "EDS" de la CNIL)

Des fonctionnalités ont été spécialement conçues dans ce but, pour recueillir notamment les données directement identifiantes (cryptées en base, stockées dans une base à part, effacées à la fin de l'étude).

L'environnement Telemedicine/OVH est aligné sur les recommandations du référentiel des EDS de la CNIL.

Mise en place prochaine d'un portail de transparence et d'un catalogue des BDD disponibles avec caractérisation des données présentes.



Registres et cohortes

Reprise de cohortes existantes :

- MELBASE : base sur le cancer du mélanome, forte utilisation industrielle (Pr C. LEBBE)
- POLA: réseau national dédié à la prise en charge des tumeurs oligodendrogliales de haut-grade, équipe du (Pr J.Y. DELATTRE et Dr C. DEHAIS)

Cohortes en création selon nouvelles modalités :

- MAJIC (Pr Y. ALLANORE)
- SMART-TO (Pr A. BENACHI)
- CHIS (Pr E. VICAUT)
- Registre AHTTR (Pr A. ECHANIZ-LAGUNA)
- SURFAST (Pr N. DE PROST)
- ...



Exemples d'outils "satellites" de CleanWEB

Clinigrid (adjudication d'évènements saisis dans l'eCRF)

Docapost (eConsentement)

Safety Easy (Vigilance)

Calmedica (ePRO "plusieurs fois par jour" sur smartphone)

TrippleStore Apache/Jena/Fuseki (échange d'un jeu de données entres centres européens de maladies rares)

NewsLetters dynamiques (mise à disposition des investigateurs d'informations sur l'avancement de l'étude, utilisant des données provenant automatiquement de l'eCRF)

BISOM (recueil de données pré hospitalières au moment de la prise en charge du patient, et transfert vers l'eCRF)



EDC utilisés ponctuellement

Rappel : EDC, pour Electronic Data Capture, désigne toute solution permettant de numériser des données (montres connectées, automates de laboratoires...)

NetSurvey (société SOFTCONCEPT, enquête de qualité de vie)

NVIVO (pour analyse de données textuelles non structurées)

REDcap enquête (outil d'enquête)

Lime Survey (outil d'enquête)

OpenClinica (eCRF gratuit, open source, non maintenu)



EDC étudiés

SKEZI (outil d'enquête)

Lymphom Data Hub (LDH, réseau Carnot CALYM, Microsoft Azure)

Dr DATA (eConsentement, pilote programmé)

Libheros (recueil données de vie réelle chez le patient, par les infirmières)

Curecall (suivi patient sur-mesure par SMS)

Organisation

Responsable eCRF DRCI

- Administration générale (gestion du référentiel centre, des profils types...)
- Formation
- Conseils pour le paramétrage
- Hotline de niveau 2
- Standardisation

Département I&D (DSN)

- Hotline de niveau 2
- Aide à l'administration générale
- Développements satellites, intégration aux projets "Big-Data"

Référent eCRF URC

- Paramétrage
- Gestion des comptes utilisateurs, tâches d'administration locale
- Formation locale
- Hotline de niveau 1
- Recueil des remarques des utilisateurs
- Réseau des Référents (amélioration du logiciel et du projet eCRF en général)

Évolution du contexte

Suivi des inclusions

- Financements MERRI : l'activité de recherche des CHU est en partie financée au prorata des publications et des inclusions
- SIGREC : base de données nationale des inclusions réalisées dans les études académiques
- Rapatriement des données d'inclusions depuis CleanWEB vers Easydore, puis export vers SIGREC

Système d'Information Patient et Pharmacovigilance

- Dossier Patient Electronique (logiciel ORBIS pour l'AP-HP) et Entrepôt de Données de Santé
- Base de Pharmacovigilance (logiciel Safety Easy pour l'AP-HP)
- Intérêt de l'électronique : saisir UNE fois, puis RECOPIER
- Echanges (semi)automatisés avec l'eCRF (projet Vulcan)

Standardisation, nécessaire pour

- Economiser du temps (paramétrage, consultation...)
- Echanger les données entre systèmes
- CDISC (Clinical Data Standard Interchange Consortium)



CDISC

Consortium international à but non lucratif, visant à standardiser les formats de recueil, d'échange, de soumission et d'archivage de données dans la recherche clinique

Le CDISC publie donc une série de standards, pour

- Modéliser / Organiser : BRIDG, PRM
- Recueillir : CDASH, Lab
- Echanger (et archiver) : ODM, SDM
- Soumettre les données aux autorités pour AMM : SDTM (avec Define), SEND
- Présenter l'analyse des données aux autorités pour AMM : ADaM

Utilités

- · Harmonisation des formats de variables et des outils de recueil
- Echange d'informations ORBIS (EDS) / CleanWEB et REDCap
- Archivage des eCRF à long terme, dans un format ouvert xml
- Soumission aux autorités de tutelle
- D'avantage d'indépendance vis-à-vis des éditeurs de logiciels
- Etc.

PROGRAMME

15h50

Session 2 : Les bases de données pour la recherche médicale à l'AP-HP

Modération: Pr Hugues CHABRIAT (FHU Neuro Vasc) – Pr David ORLIKOWSKI (FHU PHENIX)



> Fabien MAUGARD, référent Cleanweb, DRCI

Préparer sereinement un partenariat impliquant des données

> Allyre LOHIER, partenariats et expertises, DRCI

Exemple FHU Dental DiseaSes : Bases de données en Sante Orale Accès à l'Entrepôt des Données de Santé de l'AP-HP dans le cadre du projet PANOSTEO

> Pr Françoise TILOTTA, MCU-PH Faculté d'Odontologie de l'UPC, Hôpital Louis-Mourier AP-HP, URP2496



eCRF à l'AP-HP

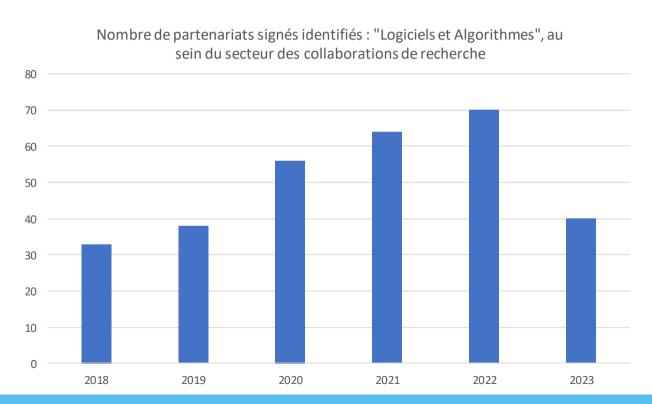


Allyre LOHIER

Chargé d'affaires PÔLE PARTENARIATS & EXPERTISES AP-HP/DRCI



Préparer sereinement un partenariat impliquant des données



C1 - Interne



Le partenariat c'est quoi?

Catégorie très large regroupant une importante diversité de relations : Relation entre 2 partenaires ou plus, cela peut-être une collaboration (les partenaires visent un objectif commun), ou une prestation (un partenaire travaille pour l'autre)



De quoi avons-nous besoin pour un partenariat impliquant des données ?





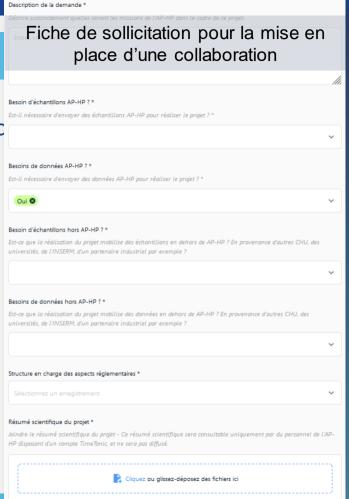
Et pourquoi un contrat?

- Offre un cadre sécurisant aux deux partenaires
- Atteste de la nature du partenariat
- Met en avant les besoins et intérêts de chaque partenaire
- Clarifie les droits, obligations, objectifs de chacun
- Mentionne toutes les conditions nécessaires
- Et accessoirement, respecter la loi ©



Trucs et Astuces

- Accepter de « Perdre » du temps à la préparation
- Schéma Schéma Schéma Schéma Schéma … Sc
- Quoi, Qui, Où, Quand, Comment, Pourquoi
- Faire simple BSP
- Communiquer





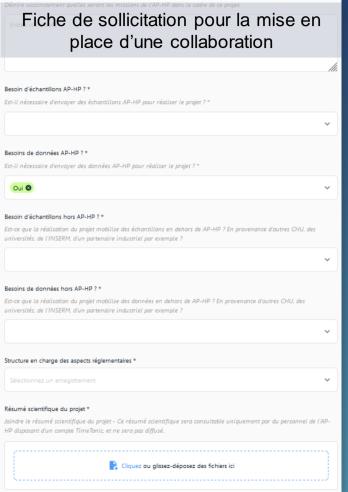
Description de la demande ³

Trucs et Astuces

- Accepter de « Perdre » du temps à la préparation
- Schéma Schéma Schéma Schéma Schéma … Sc
- Quoi, Qui, Où, Quand, Comment, Pourquoi
- Faire simple BSP
- Communiquer

Vos supports

- DRCI (URC, Promo, Collab, Sourcing)
- DSN (Bureau DPO, Equipe EDS)
- GHU (DRI, Référents locaux)





Fiche de sollicitation pour la mise en

Les dates des consultations sur site dans votre GHU

...

AP-HP, Mondor

AP-HP. Paris Seine-Saint-Denis



AP-HP. Nord



AP-HP. Centre

AP-HP. Saclay

AP-HP. Sorbonne

Fa Toutes les consultations

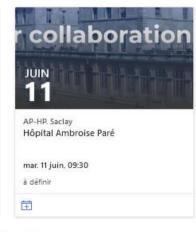
+ Ajouter un événement

Vos

GŁ









Afficher tout

personnel de l'AP.





Workshop by FHU

Bases de données pour la recherche médicale à l'AP-HP

Lundi 3 juin 2024 14h00 à 18h00

Amphithéâtre du siège de l'AP-HP Hôpital Saint-Antoine AP-HP

PROGRAMME

15h50

Session 2 : Les bases de données pour la recherche médicale à l'AP-HP

Modération: Pr Hugues CHABRIAT (FHU Neuro Vasc) – Pr David ORLIKOWSKI (FHU PHENIX)



> Fabien MAUGARD, référent Cleanweb, DRCI

Préparer sereinement un partenariat impliquant des données

> Allyre LOHIER, partenariats et expertises, DRCI

Exemple FHU Dental DiseaSes : Bases de données en Sante Orale Accès à l'Entrepôt des Données de Santé de l'AP-HP dans le cadre du projet PANOSTEO

> Pr Françoise TILOTTA, MCU-PH Faculté d'Odontologie de l'UPC, Hôpital Louis-Mourier AP-HP, URP2496



L'accès à l'Entrepôt des Données de Santé de l'AP-HP Retour d'expérience

Françoise TILOTTA



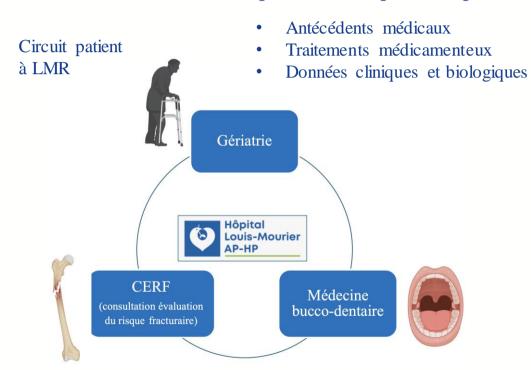


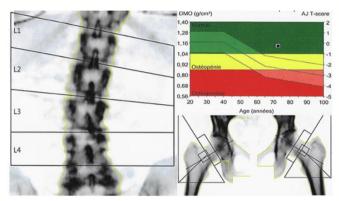






Construction d'un biomarqueur d'ostéoporose à partir de panoramiques dentaires









Contact avec la **responsable de la cellule recherche** à Bichat + chargée de mission partenariats, conventions et valorisation de la recherche



Chef de projet DRCI (direction de la recherche clinique et de l'innovation) – Pôle promotion



Entrepôt des Données de Santé

https://eds.aphp.fr/demande-acces-donnees https://eds.aphp.fr/nos-services/recherche-innovation



Accéder aux données de l'EDS

Accueil F Partenaire F Accéder aux données de l'EDS



SOMMAIRE

Liens utiles es recherches en cours 🤌

Calendrier des réunions du

Les modalités d'accès aux données dépendent de la nature du projet et des destinataires des données.

VOUS ÊTES PROFESSIONNEL DE SANTÉ À L'AP-HP

Sur simple demande au coordonnateur EDS du GH, et information de votre chef de service, vous pouvez accéder rapidement aux données des patients pris en charge dans votre service. Une formation aux outils et aux règles d'usage de l'EDS vous sera dispensée avant la réalisation de votre projet « équipe de soins » auquel ne peuvent s'associer que des personnels AP-HP membres de l'équipe de soin.

POUR UNE RECHERCHE À PLUS LARGE ÉCHELLE

Vous êtes porteur d'un projet de recherche fondé sur la réutilisation des données du soin, professionnel de l'AP-HP ou partenaire extérieur à l'AP-HP : lorsque les données nécessaires à la recherche concernent des patients au-delà du périmètre de l'équipe de soins, vous devez solliciter l'avis du Comité Scientifique et Ethique de l'AP-HP (CSE) en remplissant ce formulaire.

Pour maximiser les chances de votre projet :

- Informez-vous auprès du coordinateur EDS de votre GHU et demandez aux datascientists d'une des unités de recherche clinique (URC) de la DRCI de vous accompagner
- Assurez-vous que le dossier déposé sur le guichet unique est complet en vous posant 5 questions clefs : Avez-vous bien pensé à ajouter toutes les personnes associées à la recherche dans l'onglet 3 du kit de demande présent sur le guichet unique ?
- Un projet similaire a-t-il déjà reçu un avis favorable (consulter la page « Les recherches en cours ») ? Si oui, nous vous conseillons de vous rapprocher du porteur du projet pour une éventuelle
- La faisabilité technique a-t-elle bien été menée auprès du datascientist et de la DSN (données disponibles, expertise TAL, etc...)?
- La faisabilité organisationnelle auprès de l'URC (ressources disponibles, etc...) a-t-elle été étudiée ? · Avez-vous pensé à informer vos collègues producteurs des données de la recherche ?
 - Accéder à la liste des Présidents de Collégiales de l'AP-HP •

Tout semble simple...



Constitution du dossier :

- Checklist de conformité des recherches n'impliquant pas la personne humaine (MR004)
- Courrier d'information aux différentes collégiales
- Déclaration publique d'intérêts
- Demande d'autorisation d'accès aux données de l'EDS
- Questionnaire d'accès aux données d'imagerie
- Habilitations Liste des personnes associées à la recherche (AP-HP et non AP-HP)
- Protocole de recherche

Coordinateur EDS du GH

Data Scientist du GH



- ✓ Formation Cohort 360 Avril 2022
 - → DSI de LMR pour avoir un VPN
- ✓ Contrats de collaboration pour les partenaires externes à l'AP-HP
 - → DRCI
- ✓ Dépôt du dossier au secrétariat du CSE Mai 2022
 - → AR Juillet 2022, éléments manquants.....





Étude de faisabilité par l'équipe Imagerie et la Plateforme Mégadonnées à faire....

Étude de faisabilité à consolider puis à transmettre à l'URC et à la DSCI pour avoir des éléments de réponse sur le financement



Réunion visio à la demande d'un chef de projet DRCI, de la part du secrétariat CSE Septembre 2022



Réunion visio Octobre 2022

Financement nécessaire. Somme = ???





Fin novembre 2022 : aucune nouvelle du CSE ni de la consolidation de l'étude de faisabilité (devait être faite sous 1 mois...)



Relance

Décembre 2022 : étude de faisabilité consolidée envoyée par la DRCI

Financement = 3000 euros

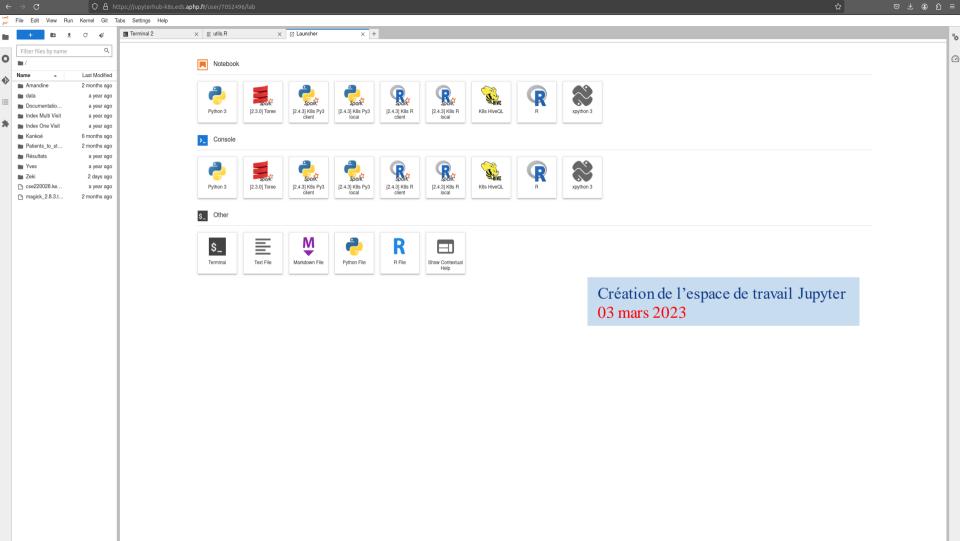
Pas de nouvelles du CSE....

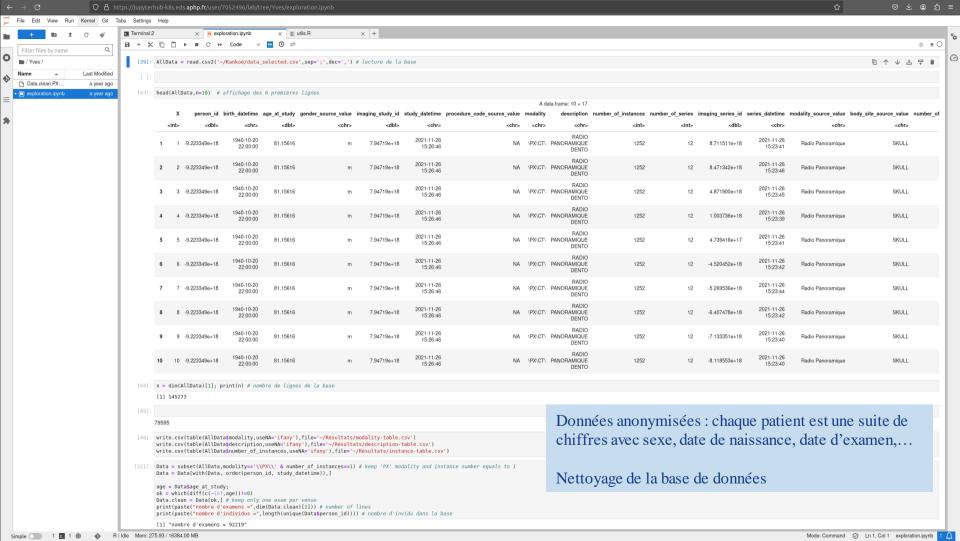


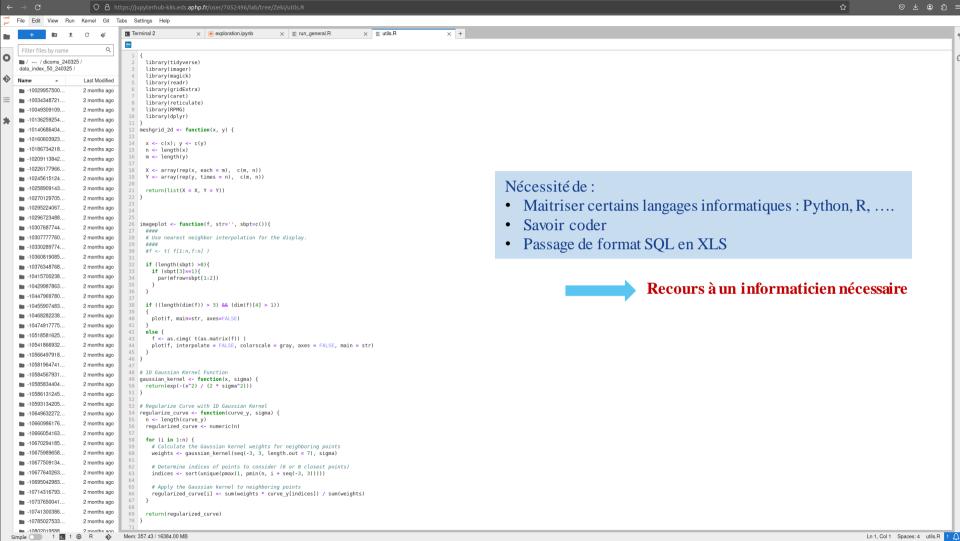
Décembre 2022 : avant de nous remettre l'avis du CSE, nouvelle réunion en visio nécessaire



14 décembre 2022 : accord du CSE













Octobre 2023: non fonctionnement VPN

Fermeture de l'espace Jupyter <u>sans préavis</u> car problème d'habilitations et de financement...

DSN demande RV: février 2024

Réactivation de l'accès aux données mais avec une réduction +++ de la quantité de données

Recherche dans l'EDS:

- Données issues du <u>PMSI</u> (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information) = données pour l'ensemble des hospitalisations sur le territoire français
- Codification <u>CNAM</u> HBQK002 : panoramique ; PAQK007 : ostéodensitométrie
- Mots-clés : recherche dans comptes-rendus

Problèmes rencontrés:

- Identification des interlocuteurs
- Lourdeur administrative : dossier, congés, délais, documents à ajouter, contrats (ingénieur, informaticien, étudiants),...
- Lenteur des livraisons de données
- Bugs informatiques divers
- Nettoyage +++ de la base de données

Conseils:

- S'armer de patience.....
- Prendre contact très en amont avec URC, DSI,

Le véritable travail, c'est de savoir attendre...

Jean Rostand

PROGRAMME

17h20

Table ronde



- Pr Eric VICAUT, VP Recherche du Directoire de l'AP-HP
- Allyre LOHIER, partenariats et expertises, DRCI AP-HP
- Linda THIEULON, chargée de protection des données, DPO
- Manon DE FALLOIS, adjointe service santé de la CNIL
- Quentin Demanet, directeur adjoint de la recherche clinique et de l'innovation de l'AP-HP



Conclusion



Quentin Demanet

Adjoint au Directeur de la DRCI - Directeur du pilotage stratégique Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI) de l'AP-HP